

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
FREIX ANGLARDS - Commune

Séance du vendredi 25 septembre 2026

Délibération N° DE_057_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 17/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Patrice FALIES.

Présents : Patrice FALIES, Pierre MAYENOBE, Morgane LAFON, Joël DE MARTINO, Jean-Pierre FAU, Céline KIESOW, Waïla FIEVET, Charlotte MOISY, Jeffrey LAMOUREUX, Claudine PANIS

Représentés : Cédric ARNAL représenté par Jean-Pierre FAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Morgane LAFON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION TRACTEUR - SUBVENTION REGION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal
vu les besoins identifiés par les services techniques de la commune en matière de matériel d'entretien et de logistique,

CONSIDERANT que le tracteur actuellement utilisé par les services municipaux est ancien et ne permet plus d'assurer de manière efficace les travaux nécessaires à l'entretien de la voirie, des espaces verts et ou des opérations de déneigement,

CONSIDERANT que l'acquisition d'un nouveau tracteur permettra :

- de renforcer l'autonomie et l'efficacité du service technique,
- de réaliser des interventions plus rapides (fauchage, déneigement...)
- d'améliorer les conditions de travail de l'agent,
- de réduire les frais d'entretiens récurrents liés à l'ancien matériel

Mr le Maire explique à son conseil municipal la vétusté du matériel et le besoin de le remplacer, et l'aide par subvention de la région Auvergne Rhône alpes
Le montant sur devis est de 75 000 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de voter favorablement pour le remplacement du tracteur d'inscrire la demande de subvention au programme de la région Auvergne Rhône Alpes

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Patrice FALIES

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de réception de l'AR: 28/09/2026

015-211500723-DE_057_2026-DE
A G E D I

Morgane LAFON
Secrétaire de séance



DE_057_2026